

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 1 – 2022**

° ° 0 ° °

**Affiché le 2/03/2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 21  
Procurations : 3

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DEJEAN, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DARBAS, DESAINT, PONS, ROOU, SALOMÉ et SANEGRE.

**A donné pouvoir :**

M. DELGENES à M. LABEUR,

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

M. DARDIER à Mme PONS

**Absents excusés :** Mmes GUILLEMAT, PITORRE, THIOUX

**Secrétaire de séance :** Elise SALOME

~~~~~

**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.**

| <b>Délibérations prises lors de la séance</b> | <b>Objet</b>                                                                                                                                                                                                                         | <b>Rapporteur</b>                              |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 2022 1 1                                      | <b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2021</b>                                                                                                                                                                 | Louis MARETTE                                  |
| 2022 1 2                                      | <b>VOLET URBANISME : Plan Local d'Urbanisme : Arrêt du PLU et bilan de la concertation</b>                                                                                                                                           | Louis MARETTE-<br>Gaëlle BRIQUET-<br>BOISSIERE |
| 2022 1 3                                      | <b>Nouvelle convention d'adhésion au SDIAU</b>                                                                                                                                                                                       | Gaëlle BRIQUET-<br>BOISSIERE                   |
| 2022 1 4                                      | <b>SAFER : Convention de mise à disposition de terres au lieu-dit DURGOU</b>                                                                                                                                                         | Pierre PORTES                                  |
| 2022 1 5 et 2022 1 6                          | <b>Elaboration d'un plan de circulation et de stationnement multimodal et d'une charte d'aménagement des espaces publics sur la ville de Mazères, Bastide médiévale : Attribution du marché (AJOURNE) et demandes de subventions</b> | Louis MARETTE                                  |
| 2022 1 7                                      | <b>Centrale photovoltaïque en Ombrières sur parking</b>                                                                                                                                                                              | Gilles CAPY                                    |
| 2022 1 8                                      | Travaux du SDE09                                                                                                                                                                                                                     | Gilles CAPY                                    |
| 2022 1 9                                      | <b>Lotissement Gaston Fébus : Cession du lot n°3</b>                                                                                                                                                                                 | Géraldine PONS                                 |
| 2022 1 10                                     | <b>Signature de la convention pré-opérationnelle tripartite avec l'EPF d'Occitanie, la CCPAP et la Commune de Mazères</b>                                                                                                            | Gaëlle BRIQUET-<br>BOISSIERE                   |
| 2022 1 11                                     | <b>Commission Intercommunale des Impôts Directs</b>                                                                                                                                                                                  | Géraldine PONS                                 |
| 2022 1 12                                     | <b>Signature de la convention globale avec la CAF</b>                                                                                                                                                                                | Michel LABEUR                                  |
| 2022 1 13                                     | <b>CLIC : convention</b>                                                                                                                                                                                                             | Michel LABEUR                                  |
| 2022 1 14                                     | <b>Partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Ariège</b>                                                                                                                                                                           | Jean-Louis<br>BOUSQUET                         |
| 2022 1 15                                     | <b>Rétrocession d'une concession funéraire</b>                                                                                                                                                                                       | Géraldine PONS                                 |
| 2022 1 16-2022 1 17-2022 1 18                 | <b>Contrats de maintenance : Matériel de projection-installation campanaire-photocopieurs</b>                                                                                                                                        | Géraldine PONS                                 |
| 2022 1 19                                     | <b>Délégations du Conseil municipal au Maire : Compte rendu des décisions prises</b>                                                                                                                                                 | Louis MARETTE                                  |

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mme Elise SALOME, Conseillère Municipale**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès verbal de la séance du 10 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.***

**N°2022 1 2 : VOLET URBANISME : Plan Local d'Urbanisme :**  
Arrêt du PLU et bilan de la concertation

Après avoir rappelé les principales étapes qui ont conduit la procédure de révision du PLU depuis la décision du conseil municipal, le 6 novembre 2015, ainsi que toutes les mesures de concertation de la population et des personnes publiques associées menées, Louis Marette fit un point sur la prise en compte de conséquences de la Loi Climat et Résilience, à l'échelle de la commune (réduction des espaces constructibles) et sur les conditions d'intégration des serres photovoltaïques.

Mme Gaëlle BRIQUET BOISSIERE, quant à elle compléta ces propos, en mettant l'accent sur les pièces qui composent le PLU (le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes), enrichies des diverses concertations menées, et sur le calendrier de la procédure de révision qui pourrait nous amener à une approbation du PLU en fin d'année 2022.

***L'arrêt du projet de PLU et le bilan de la concertation ont été approuvés à l'unanimité.***

**N°2022 1 3 : VOLET URBANISME : Nouvelle convention d'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU)**

La commune de Mazères adhère au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) depuis 2015, date à partir de laquelle les services déconcentrés de l'Etat n'ont plus accompagné les communes pour l'étude technique de leurs demandes de permis ou de déclarations préalables.

Le Conseil Départemental propose aux Communes une nouvelle convention d'adhésion, calquée sur la durée du mandat des communes, afin de s'adapter à l'évolution réglementaire (dématérialisation des actes) et organisationnelle du SDIAU ;

Convention entre la Commune de Mazères et le Département de l'Ariège, relative à l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme ***approuvée à l'unanimité.***

**N°2022 1 4 : VOLET URBANISME : SAFER : convention de mise à disposition de terre au lieu-dit Durgou**

Mr Pierre PORTES, Adjoint, a rappelé à l'assemblée les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition de la SAFER les terres agricoles lui appartenant et a proposé le renouvellement de la convention de mise à disposition des 9 ha 89 a 63 ca de Durgou, pour 6 ans moyennant le versement d'une redevance annuelle de 950€.

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2022 1 5 et 2022 1 6 : VOLET URBANISME : Elaboration d'un plan de circulation et de stationnement multimodal et d'une charte d'aménagement des espaces publics sur la ville de Mazères, Bastide médiévale : Attribution du marché et des demandes de subventions**

Afin de fluidifier les déplacements dans la ville de Mazères, pour sécuriser les déplacements en modes actifs et doux, mais aussi pour améliorer l'accessibilité du cœur de bastide aux PMR, la commune a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude Mobilités et Urbanisme/ Paysagisme en vue de la réalisation d'un plan de circulation, d'un plan de stationnement, mais aussi d'une charte d'aménagement des espaces publics.

Cette charte permettra de souligner le caractère patrimonial d'exception de la commune de Mazères, de favoriser la circulation pour les riverains et les visiteurs, d'améliorer l'achalandage des commerces du centre-bourg, tout en favorisant l'appropriation des espaces publics par les différents habitants de la commune.

La publicité s'est étendue du 28/12/2021 au 04/02/2022 ; 3 groupements d'entreprises ont répondu, en faisant 4 offres différentes ; l'analyse des divers critères d'évaluation des offres a été réalisée.

Le délai obligatoire qui sépare l'information des candidats évincés et l'acceptation de l'offre retenue n'étant pas pas à ce jour garanti l'autorisation de signer le marché, est différée, soumise à l'approbation de l'assemblée le 18 mars prochain

Néanmoins, ce dossier pouvant recueillir des financements, l'assemblée, à l'unanimité a autorisé le dépôt de demandes de subventions, selon un plan de financement prévisionnel laissant 20% à la charge de la Commune.

***Adopté à l'unanimité***

**N°2022 1 7 : VOLET URBANISME :Centrale photovoltaïques en Ombrières sur parking**

La commune de Mazères a été sollicitée par Ombrières Occitanie afin de réaliser un parc d'ombrières photovoltaïques sur les parkings attenants au collège Gaston Phébus et du complexe sportif du Couloumier.

Afin de permettre à d'autres candidats de montrer leur intérêt pour ce projet, la commune a lancé un appel à Manifestation d'Intérêt Spontané pour proposer une « convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la valorisation des zones de stationnement et plus globalement des espaces publics pouvant accueillir des installations électriques. ».

Il ressort de cette consultation que seule Ombrières Occitanie, entité constituée d'un groupement entre l'AREC Occitanie et la société See you Sun a proposé l'installation de cinq ombrières doubles et de cinq ombrières simples sur les parkings jouxtant le Collège Gaston Phébus et du Complexe sportif du Couloumier.

Gilles CAPY, propose de finaliser ce partenariat par la signature d'une convention de type bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans, permettant au mandataire d'installer un projet photovoltaïque sur un espace du domaine public, de l'exploiter et de bénéficier des gains pendant la durée de l'occupation et à la commune de percevoir des revenus sous forme d'une soulte globale versée en une fois d'une somme de 50 000€.

Louis Marete s'est réjoui de cette initiative de permettre à la ville de Mazères de contribuer à travers ce type de projet, comme aussi celui de la géothermie de l'hôtel de ville , à atteindre l'objectif TEPOS, fixé par le PCAET.

***Adopté à l'unanimité***

**N° 2022 1 8 : VOLET URBANISME : Travaux du SDE09**

Le Syndicat allège en totalité la part revenant à la commune dans la réalisation des travaux d'extension TJ Mairie s/P Presbytère dont le montant est estimé à 19 800 €.

L'assemblée **a confirmé à l'unanimité** la nécessité de réalisation de ces travaux et en **a accepté** leurs financements à 100% par le SDE09.

**N°2022 1 9 : VOLET URBANISME : Cession du lot n°3 du lotissement Gaston Fébus**

L'assemblée a accepté la proposition de Géraldine PONS visant la cession du Lot n°3 à Mme CUJIVES Muriel, au prix de 29 121.30 € TTC augmenté des frais de réalisation d'étude de sol de 263.76 € TTC.

***Cession approuvée à l'unanimité.***

**N°2022 1 10 : VOLET INTERCOMMUNALITE :**

Signature de la convention pré-opérationnelle tripartite avec l'EPF d'Occitanie, la CCPAP et la Commune de Mazères

L'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF) est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé en 2018, qui est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il met notamment en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

L'établissement public foncier peut notamment assurer un portage foncier pour les collectivités territoriales ou leurs groupements, ou de leurs établissements publics en application de conventions passées avec eux et dans les conditions définies par l'article L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme et par son programme pluriannuel.

La commune de Mazères souhaite désormais conventionner avec l'EPF sous forme de convention pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de sa stratégie de renouvellement urbain.

La convention pré opérationnelle est proposée lorsque les intentions du projet sont avancées mais demandent à être précisées et que des études doivent être lancées ou sont en cours. À ce stade, l'EPF peut conduire une mission d'anticipation foncière permettant de contenir d'éventuelles initiatives spéculatives, de réaliser les premières acquisitions foncières présentant un intérêt pour le futur projet en cours de définition en attendant que la stratégie foncière soit totalement définie par les études lancées. La collectivité concernée doit donc s'engager à réaliser les premières études nécessaires à la définition de son projet sous 3 ans maximum avec l'appui de l'EPF si elle le souhaite. D'une durée maximale de cinq ans, la convention pré-opérationnelle ne peut être renouvelée. Au terme de cette convention ou si les études de définition du projet ont été menées avant l'échéance du délai des 5 ans, une convention opérationnelle peut être signée avec le cocontractant pour poursuivre l'action foncière

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 1 000 000 d'euros, modifiable en commun accord par avenant.

**Vu** la délibération n°2018-DL-021 en date du 18 décembre 2018 portant adhésion de la CCPAP à l'EPF ;

**Vu** la délibération n°2022-DL-025 en date du 3 février 2022 portant autorisation de signature de la convention pré-opérationnelle tripartite entre l'EPF, la commune de Mazères et la CCPAP,

La commune a autorisé, **à l'unanimité**, la signature de la convention tri-partite qui régit les rapports entre les 3 parties

**N°2022 1 11: VOLET INTERCOMMUNALITE :**  
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Géraldine PONS informe l'assemblée de la mise en place à l'échelle de l'intercommunalité, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs. Celle-ci présidée par le président de la CCPAP comptera 10 commissaires, désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables proposés par les communes et dressée par l'EPCI.

La commune de Mazères propose **à l'unanimité** Mr GOURMANDIN François et Mr PUJOL Jacques comme contribuables susceptibles de siéger au sein de la CIID en tant que commissaire.

**N°2022 1 12 : VOLET INTERCOMMUNALITE :**  
Signature de la convention territoriale globale avec la CAF

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental ont permis de situer le territoire par rapport au département et de dégager des axes de travail nécessaires. Ces éléments de diagnostics ont été présentés et enrichis le 13/10/2020 et ont permis de formaliser un diagnostic qui non seulement présente les forces, les atypies et les axes d'amélioration du territoire, mais offre également des pistes d'action partagées par les partenaires.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans la convention, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Ariège et la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées ont souhaité conclure une Convention territoriale globale pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Michel LABEUR précise que les communes concernées par la CTG (Pamiers, Saverdun, Mazères, La Tour-du-Crieu, Saint-Jean-du-Falga et Montaut) et la Communauté de communes sont invitées à délibérer sur le contenu de la convention CTG afin de prévoir une signature commune de cette convention au plus tard courant février 2022. La CCPAP a autorisé la signature de celle-ci dans sa séance du 3 février dernier.

### **Convention approuvée à l'unanimité**

#### **N°2022 1 13 : VOLET INTERCOMMUNALITE : CLIC : Convention**

La commune depuis 2013, est liée par convention avec le Centre Local d'Information et de Coordination du Canton de Saverdun, association Loi 1901 dont les actions visent à améliorer les conditions et les choix de vie des personnes âgées et/ou handicapées.

Cette convention, à l'origine tripartite avec la Communauté de communes du Canton de Saverdun, puis la CCPAP, doit être revue, le CLIC, n'occupant plus les locaux de la CCPAP.

Proposée par Michel LABEUR, la nouvelle convention de fonctionnement **est approuvée à l'unanimité.**

#### **N°2022 1 14 : VOLET ENVIRONNEMENTAL : Partenariat avec la Fédération de pêche de l'Ariège**

Sur proposition de Jean-Louis BOUSQUET, le partenariat avec la Fédération de Pêche du Département de l'Ariège visant à compléter gratuitement, l'offre d'animation de plein air de la commune par des animations d'initiation à la pêche sur le territoire de la commune a été renouvelé **à l'unanimité** pour 2022.

#### **N°2022 1 15 : CIMETIERE : Rétrocession concession funéraire**

L'assemblée a accepté **à l'unanimité**, à la demande de son concessionnaire, la rétrocession à la commune de la concession N°81F au prix de 133 € (part encaissée par la commune hors droits de timbre).

#### **N°2022 1 16- N°2022 1 17-N°2022 1 18 : VOLET MAINTENANCE :**

L'assemblée **à l'unanimité** a accepté la signature de contrats de maintenance, visant :

- Les matériels de projection numérique installés dans le centre d'action culturelle auprès de la société Ciné Service (Coût annuel : 2 608.80 € TTC)
- L'installation campanaire de l'église auprès de la société BODET (coût annuel de 492.00€ TTC)
- L'installation de deux photocopieurs, auprès de la société AXIDOC, l'un dans les locaux de la bibliothèque (0.0029 € HT la photocopie) et le second à l'école élémentaire Victor Hugo (0.0024 € HT la photocopie)

#### **N°2022 1 19 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La location d'appartements communaux (entrée/départ) et la signature d'avenants
- Les demandes de subventions auprès de divers partenaires pour le projet de géothermie du bâtiment de la mairie et des travaux sur berges en rive droite
- La signature de la convention ponctuelle d'entretien du restaurant scolaire de l'EEVH
- L'attribution d'un marché de prestations pour la fabrication et la livraison des repas scolaires à « Le Hérisson », Atelier et chantier d'insertion.

- La souscription de contrats de location de photocopieurs
- La délivrance de plusieurs concessions et cases au sein du cimetière
- La signature de contrats de maintenance informatique et de vidéosurveillance



***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.***

---

## ***Bonjour Printemps***

Après deux années d'interruption, l'opération : « **Bonjour Printemps** » va renaître de ses cendres. Elle se déroulera cette année **le samedi 26 mars 2022**, les bénévoles volontaires ont rendez-vous à **8h30 sous la halle** de Mazères pour une collation autour d'un café fumant la bonne humeur. Les divers marcheurs chevronnés ou novices d'un jour se répartiront ensuite les différents coins de la commune pour participer à une action ayant pour but **la sensibilisation au respect et à la protection de notre planète.**

Concrètement, il s'agira, comme les années précédentes, de parcourir tout ou partie des nombreux sentiers de randonnée créés sur notre commune, en collectant les divers « « déchets » » d'origine naturelle et aussi souvent humaine qui les encombrent.

**Et rendez-vous, avec le printemps, le samedi 26 mars 2022 à 8h30 sous la halle de Mazères.**

L'opération se terminera sous la Halle vers 12h30 pour une expression de convivialité.

